

# SURVEILLANCE ET SUIVI DES PATIENTS SOUFFRANT D'INSUFFISANCE CARDIAQUE

## PROGRAMME DE FORMATION

### FORMAT

- Programme intégré\*
- Mixte de 7h
  - 4 Heures de formation en présentiel
  - 3 Heures d'Évaluation des Pratiques Professionnelles sous forme d'Audit Clinique à distance

(\*Permet de valider votre obligation triennale de DPC en 1 fois)

### CIBLE

- Infirmiers

### FINANCEMENT

- DPC ou financement personnel (300€)

### INDEMNISATION

- Vous serez indemnisé à hauteur de 329€

### RÉSUMÉ

Les maladies cardiovasculaires représentent en France 400 morts par jour et 20 milliards d'euros de dépenses annuelles. Insuffisance cardiaque, maladie coronarienne et infarctus, hypertension artérielle, troubles du rythme, risque thrombo-embolique sont les principales pathologies concernées. Ces pathologies nécessitent le contrôle des facteurs de risques par le maintien d'un équilibre tensionnel, d'une alimentation équilibrée, la gestion du poids, le sevrage tabagique, et la pratique régulière d'une activité physique. Les programmes Prado initiés par l'Assurance Maladie ont été étendus à l'insuffisance cardiaque, le but étant d'éviter les ré-hospitalisation pour décompensation

par une meilleure surveillance et un dépistage précoce des signes annonciateurs. De nombreuses études ont démontré qu'une prise en charge à domicile renforcée permet de réduire les ré-hospitalisations liées à ces pathologies chroniques. La Convention Nationale renforce la place et le rôle des infirmiers libéraux en matière de suivi des patients atteints de pathologies chroniques entre autres par la création d'un nouvel acte relatif à la surveillance clinique de ces patients en sortie d'hospitalisation pour dépister les signes précurseurs et prévenir la survenue d'un épisode de décompensation. L'éducation thérapeutique du patient prend alors tout son sens. Ce programme de formation permettra de remettre à jour les connaissances concernant les pathologies cardiaques, mais, surtout, engagera le professionnel de santé dans l'application d'une ETP efficace et appropriée, qui est indispensable pour limiter les ré-hospitalisations pour décompensation d'insuffisance cardiaque. Les principes des démarches éducatives, les étapes des programmes et leur déroulement sont définis dans les recommandations publiées par la HAS en 2007. L'ETP est légitimée en France par la loi HPST du 21 juillet 2009 avec l'article 84 de la loi qui définit l'ETP comme partie intégrante du parcours de soins du patient atteint de maladie chronique : « l'éducation thérapeutique s'inscrit dans le parcours de soins du patient ; elle a pour but de rendre le patient plus autonome, en facilitant son adhésion aux traitements prescrits et en améliorant sa qualité de vie » (art L 9 1161-1).

## **OBJECTIFS DE FORMATION**

### Les principaux objectifs visent à permettre de :

- ✓ D'améliorer l'efficacité de la prise en charge des patients souffrant de pathologies cardiaques
- ✓ Une meilleure pertinence des actions infirmières d'éducation et de prévention afin de contribuer au contrôle des facteurs de risques

### À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- ✓ Reconnaître les signes cliniques et les signes d'alerte d'une insuffisance cardiaque
- ✓ Aider le patient à agir sur les facteurs de cause
- ✓ Connaître les traitements de l'insuffisance cardiaque
- ✓ Maîtriser le dispositif du programme de retour à domicile après hospitalisation : surveillance clinique et suivi
- ✓ Être dans une démarche éducative quant à l'observance thérapeutique et aux règles hygiéno-diététiques notamment
- ✓ Rendre le patient autonome et contribuer à son maintien en santé et à améliorer sa qualité de vie en adoptant une posture éducative

## **PROGRAMME**

Avant la formation en présentiel, une grille d'audit (tour 1) vous sera proposée que vous devrez remplir en ligne via notre plateforme.

L'accueil des participants se fait à partir de 8h30 avec un petit café.

À partir de 9h la formation débute par une présentation de l'expert et de l'organisme.

Le déroulé du programme de la matinée s'effectuera jusqu'à 12h30/13h.

Suite à tous vos échanges avec l'expert, vous aurez 1 mois pour mettre en place votre plan d'action et ainsi remplir de nouveau la grille d'audit en ligne via notre plateforme (identique à celle du tour 1).

Afin de pouvoir répondre à vos différentes interrogations sur le programme intégré, vous pouvez télécharger le [guide DPC](#) que nous avons rédigé spécialement pour vous ou n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par mail :

05.24.67.10.39

[contact@laformation-sante.fr](mailto:contact@laformation-sante.fr)

<https://laformation-sante.fr/>

Nous nous tenons à votre disposition.

*\*Les grilles d'audit qui vous sont proposées ne sont en aucun cas une manière de juger votre travail, elles sont personnelles et anonymes. Elles permettent simplement de vous engager dans une démarche de réflexion sur votre pratique quotidienne et de vous amener à améliorer votre pratique afin d'être en corrélation avec les différents guides de bonne pratique.*